

ACADEMIE DE NICE

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DES ALPES MARITIMES
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRE

DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'INSTITUTEUR OU PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR

- SESSION 2016 -

Date de clôture des inscriptions
Jeudi 15 octobre 2015

DOSSIER ADMINISTRATIF

EPREUVE SUR DEUX ANNEES, CE DOSSIER S'ADRESSANT :

- AUX NON BENEFICAIRES DE L'ADMISSIBILITE
- AUX NON TITULAIRES D'UN CAFIPEMF

Texte de référence : Circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015

Nom d'usage : Prénom :

Nom patronymique :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Adresse postale Personnelle :.....
.....

Téléphone :Téléphone portable (facultatif) :

Corps et grade :Fonction :

Circonscription :Classe :

Ecole :Ville :

Nombre d'années d'enseignement effectif en tant que titulaire, stagiaire ou suppléant au
31 décembre de l'année de l'examen :

OPTION DU CAFIPEMF : choisir une option en cochant une case :

- Généraliste
- Arts visuels
- Education physique et sportive
- Education musicale
- Enseignement en maternelle
- Langues et cultures régionales
- Langues vivantes étrangères
- Enseignement et numérique

EPREUVES D'ADMISSIBILITE - DOSSIER D'ADMISSIBILITE :

Le candidat devra remettre par voie postale ou par dépôt à la Division du Remplacement, de la Formation et des Finances, DSDEN des Alpes-Maritimes (se reporter aux coordonnées en dernière page), leur dossier d'admissibilité comprenant :

Un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes)

Ce rapport consiste en « la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Ce rapport peut comporter en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité ».

Une photocopie des trois derniers rapports d'inspection

La date de remise du dossier d'admissibilité sera précisée ultérieurement : elle fera l'objet d'un encart d'information sur le site Internet de la DSDEN des Alpes-Maritimes. Un courriel sera également adressé aux candidats sur leur boîte mail professionnelle.

Les résultats feront l'objet d'une publication sur le site Internet de la DSDEN des Alpes-Maritimes. En vertu de la loi 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez la possibilité de vous opposer à la publication des informations vous concernant. Vous indiquerez ci-dessous votre choix :

J'accepte la publication des informations me concernant

Je m'oppose à la publication des informations me concernant

A

le

Signature

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- être obligatoirement instituteur ou professeur des écoles **titulaire**.
- justifier d'au moins **5 ans** de services effectifs d'enseignement (titulaire ou non-titulaire), l'ancienneté de service étant appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

□□□□□□□□□□□□□□

MODALITES D'INSCRIPTION ET COORDONNEES POUR TOUTES CORRESPONDANCES :

Les candidats devront télécharger et transmettre, le dossier dûment complété, par voie postale, par dépôt ou par courriel à l'adresse ci-dessous. La date butoir du dépôt du dossier administratif est fixée au jeudi 15 octobre 2015.

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes
Division du Remplacement, de la Formation et des Finances – Bureau 235
53 avenue Cap de Croix
06181 NICE Cedex 2

cafipemf06@ac-nice.fr

Tél : 04 93 72 63 71

□□□□□□□□□□□□□□

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Toute communication par courriel sera faite sur votre adresse professionnelle académique : nom.prenom@ac-nice.fr. Nous vous invitons à consulter cette adresse régulièrement.